

République française 2025/...
Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt
Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire

Décision 2025/58 portant approbation de la modification n°1 du lot n°2 au marché 24TETX04
« Travaux d'aménagement d'un mode doux sur l'avenue de Vidaube »

Le Président de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 5211-10 ;
- Vu le Code de la Commande Publique ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n°2020/57 en date du 23 juillet 2020, modifiée par délibération n°2021/68 en date du 27 mai 2021 et par délibération n°2024/124 en date du 26 septembre 2024 accordant au Président délégation pour toute décision concernant la préparation, la signature, l'exécution (notamment les modifications de marché) et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils des procédures formalisée en vigueur lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- Vu le marché n°24TETX04 « Travaux d'aménagement d'un mode doux sur l'avenue de Vidaube ».

Considérant qu'il convient de modifier le marché de la façon suivante :

→ de réaliser des travaux supplémentaires rendus nécessaires par l'exécution du marché.

→ d'ajouter des prix nouveaux au bordereau des prix unitaires

Considérant que cette modification engendre une hausse de 3393.30 € HT soit 7.99 % du cout initial.

Décide,

Article 1 :

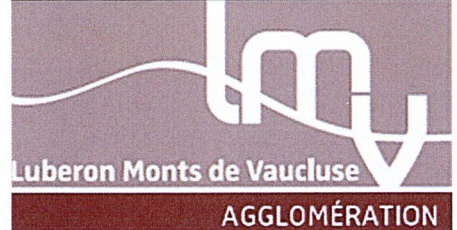
La modification n°1 du marché, ci-annexée est conclue avec la société SNEPM (mandataire) dans les conditions décrites au présent rapport.

Article 2 :

Toutes les dispositions du contrat auxquelles la présente modification de marché ne déroge pas demeurent inchangées et rigoureusement applicables jusqu'à la fin du marché.

Article 3 :

Il est précisé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

 Luberon Monts de Vaucluse AGGLOMÉRATION	République française 2025/... Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
---	---

Madame la directrice générale des services de la communauté d'agglomération et Monsieur le responsable du SGC d'Avignon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Fait à Cavaillon, le 15 mai 2025

Le Président,

Gérard DAUDET



24TETX04 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN MODE DOUX AVENUE DE VIDAUQUE - LOT 2 ECLAIRAGE PUBLIC
MODIFICATION DU MARCHÉ N°1

Pouvoir adjudicateur

Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
315, avenue Saint Baldou
84300 CAVAILLON
Siret : 200 040 442 00010

Identification du titulaire du marché public :

SNEPM
708 Chemin de Dorio
84300 CAVAILLON
Tél : 04 90 06 46 46
Mail : accueil@snepm.com
SIRET : 881 149 918 00024

I. Indications sur le marché public

Date de notification : 13/01/2025
Date de début des travaux : 20/01/2025
Durée des travaux : 14 semaines à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux
Montant du marché € HT : 42 488,70€ HT

II. Description de la modification du marché

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L 2194-1 et R 2194-8 ;
- Vu le CCAG Travaux et notamment son article 14 relatif aux travaux supplémentaires ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de LMV n°2020-57 en date du 23/07/2020 modifiée par la délibération n°2021-68 en date du 27 mai 2021 accordant au Président délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution (notamment les modifications) et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur aux procédures formalisées en vigueur lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Objet de la modification du marché :

Cette modification a pour objet la prise en compte des travaux supplémentaires rendus nécessaires au regard des sujets suivants :

- Fourniture et pose d'un mât cylindro-conique cintré simple feu hauteur 8 mètres avec une simple crosse intégrée au mât hauteur de feu de 7 mètres, l'ensemble, RAL 7016 Brillant, avec bouchon sommital : 1 498,60 € HT
- Moins-value pour la fourniture et pose d'une console façade décorative, saillie 1 m, RAL 7016 Brillant, y compris réalisation de scellements chimiques pour fixation : - 788,90 € HT
- Fourniture et pose d'un coffret classe 2 pied de mât équipé de parafoudre : 94,80 € HT
- Moins-value Fourniture et pose d'un coffret classe 2 façade équipé de parafoudre : - 58,60 € HT
- Fourniture et pose d'un câble d'alimentation de type U1000 RO2V cuivre et section minimum 5 G 16 sur 200 ml : 2 940,00 € HT
- Moins-value pour la réalisation d'une remontée aérosouterraine hauteur 3 m y compris câble d'alimentation, goulotte de protection mécanique, coffret de raccordement du réseau d'alimentation, et liaison électrique crampée façade jusqu'à la lanterne : - 292,60 € HT

Incidence financière de la modification du marché : ☐ NON ☒ OUI

Nouveau montant estimatif du marché : 45 882,00 € HT, soit une augmentation de 7,99 % du montant initial du marché.

Toutes les dispositions du contrat et des modifications de marché successives auxquelles la présente modification de marché ne déroge pas demeurent inchangées et rigoureusement applicables jusqu'à la fin du marché.

III - Acceptation de la proposition de la modification du marché

Le 29/04/2025

L'entreprise

SNEPM



SN EPM

708 Chemin Dorio

84300 CAVAILLON

Tél. 04 90 71 00 40

RCS : Avignon 881 149 918

SIRET : 881 149 918 00024 - APE : 4222Z

Capital social : 100 000 €

Le 30/04/2025

Le Président de Luberon Monts de Vaucluse

Gérard DAUDET



IV - Notification de la modification du marché

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le 02/05/2025

Signature du titulaire,